



## PERMIS AM quadricycle léger (voiture sans permis)

Le quadricycle léger est assimilé à un cyclomoteur et se conduit avec ou sans permis selon la législation en vigueur des pays européens.

Selon les usages, il est parfois appelé : voiturette, quadricycle léger, voiture sans permis (VSP),

### Prérequis

- Être âgé de 14 ans minimum
- Être titulaire de l'ASSR niveau 1 ou 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière passé en classe de 5<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>) ou ASR (Attestation de Sécurité Routière).

### Durée de la formation

8h minimum sur 2 demi-journées

### Tarif

480 € TTC par personne pour 8h de formation

So permis  
Lancaster



06.59.69.00.66

so.autoecole@gmail.com

### Contenu de la formation

#### La formation contient plusieurs séquences :

**Séquence 1.** Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite. (30 min)

**Séquence 2.** Formation à la conduite hors circulation. (2 h)

**Séquence 3.** Apports théoriques ([code de la route](#)) (30 min)

**Séquence 4.** Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique. (3 h)

**Séquence 5.** Sensibilisation aux risques. (1 h)

Cette séquence clôture la formation et se déroule en présence, pour les élèvesmineurs, de l'un au moins des parents ou du représentant légal.

Les thèmes suivants sont abordés :

- Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite d'un quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.
  - La vitesse et ses conséquences
- L'échange sur les comportements par rapport au phénomène vitesse
- L'échange sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.



## Public(s) visé(s)

Tous publics

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La formation est accessible en fonction du handicap rencontré et des possibilités d'adaptation de So-permis. Un certificat médical délivré par un médecin agréé en cabinet médical ou par un médecin de la préfecture devra être présenté lors de l'inscription.

## Formation certifiante

Non

## Sanction(s) de la formation

Attestation de suivi de formation

## Modalités et délais d'accès

- Pour les mineurs, une autorisation des parents ou du tuteur est obligatoire.
- Avant l'entrée en formation, un dossier est à constituer regroupant plusieurs documents concernant l'élève.
- La formation se déroule sur la voiture personnelle de l'élève avec sa carte grise et son attestation d'assurance à jour et sur 2 demi-journées.
- Les dates de formation seront définies avec le représentant légal dès la réception du dossier complet.
- Délais 15 jours ouverts à réception du dossier complet.

## Modalités de la formation

La formation individuelle est réalisée en présentiel.  
Une évaluation statique des connaissances théoriques, et pratiques est réalisée en début de formation.  
Méthodes participatives et actives favorisant les interactions.  
Supports pédagogiques utilisés : schémas, tablettes, mise en situation.  
L'élève dispose d'une semaine de code offerte.

## Modalités d'évaluations

Tous les éléments vus en formation, cités ci-dessus, seront évalués par l'enseignant en milieu et en fin de formation. Il n'y a pas d'examen final, c'est l'enseignant lui-même qui estime si l'élève est apte à conduire le véhicule pour lequel il a suivi la formation. L'élève peut, lui aussi, exprimer son ressenti et dire s'il se sent apte.  
Condition de réussite : l'élève doit avoir suivi l'intégralité de la formation.

## Moyen d'encadrements

- L'élève est encadré et suivi par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé, titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité et de la mention deux roues.
- L'enseignant est chargé d'animer et d'accompagner l'élève vers l'acquisition de connaissances et de compétences.



## Objectifs Pédagogiques

- Maîtriser le maniement de sa voiturette dans un trafic
- Adapter son allure à la visibilité, et aux types d'intersections
- Savoir stationner en épi, en bataille et en créneau
- Partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique
- Connaître les principales règles du code de la route

## Documents remis aux élèves

A l'issue de la formation, l'élève se voit remettre une attestation par l'enseignant de l'école de conduite en présence d'un ou des parents de l'élève mineur ou de son représentant légal.

Un livret de formation est remis à chaque stagiaire.

Cette attestation autorise son titulaire à conduire, sur le territoire national, les quadricycles légers à moteur pendant une durée de quatre mois à compter de sa délivrance.

SO-PERMIS.COM s'engage à effectuer la demande de fabrication du titre AM pour son apprenant auprès des services compétents (ANTS).

## Évaluation de la formation & conditions de réussite

Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés...

Conditions de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation

AUTO-MOTO ÉCOLE PERPIGNAN  
208 Avenue Maréchal JOFFRE  
66 000 PERPIGNAN

06.59.69.00.66

@ : [contact@so-permis.com](mailto:contact@so-permis.com)

[WWW.SO-PERMIS.COM](http://WWW.SO-PERMIS.COM)

